



Ordonnance du juge des tutelles non communiquée

Par **Robina**, le **13/02/2020** à **16:24**

Bonjour,

J'ai saisi le juge des tutelles pour protéger les intérêts de mon petit fils (son père, mon fils étant décédé depuis plusieurs années et sa mère disparue avec l'enfant) dans la mesure où la succession n'est toujours pas finalisée et qu'il y a un bien en indivision. Je demandais un mandat ad hoc pour régler le dossier.

J'ai été convoquée et auditionnée le 14 novembre dernier. J'ai refusé de signer le procès verbal d'audition dans la mesure où la greffière n'avait pas précisé des indications importantes, comme le relevé ficoba de mon fils (sous curatelle renforcé) indiquait des comptes "étranges" (banque privée, PEA business.. soit 17 comptes en 7 ans de curatelle renforcée), et l'absence de réponse du notaire.

Je n'ai reçu aucune ordonnance ni jugement en retour à ce jour.

J'ai été contactée hier par une assistante sociale qui faisait une enquête dans le cadre du mandat délivré par le juge des tutelles, le jour de mon audition, à une autre personne de l'assistance sociale à l'enfance !

Quel recours ai-je contre cette juge qui m'a volontairement écartée sans me donner la raison de son refus?

Merci de votre réponse